

Décision

Générale

colonial

Décision n° 701 MINISTÈRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES

n° 701

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
18 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de l'enfant Lalande (Marc), fils du Sergent Lalande (Alain) en service à la Base Aérienne 188 à Djibouti, décédé à Djibouti, le 24 mars 1960, actuellement au Dépotoire de Djibouti, seront transférés au cimetière de Graveson (France). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge de l'Etat (Budget de l'Armée de l'Air).